

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 15 avril 2025 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-450

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT RÉGISSANT LES MODALITÉS DES COLLECTES DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES RÉSIDUS VERTS

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant boucherville.ca/avispublics (Règlement 2025-450).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 17^e jour d'avril 2025

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière